



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

SEANCE du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mars à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

6 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

6 mars 2025

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, MARTY, RAHIN, VIOLTON,
BEGUE, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET,
MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme LAFONT avait donné procuration à M. PERON

Mme COMBA avait donné procuration à Mme MARTY

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GOUSSET

M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX

Absents

M. PIRIOU

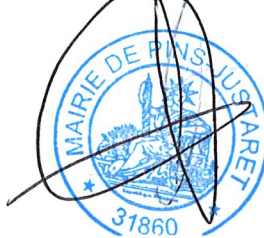
Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-02-06

Convention pour prêt de tableaux

A l'initiative de l'association Passeurs Occitans du Petit Patrimoine, la Commune et l'Association organisent au printemps (avril/mai) une grande exposition consacrée à l'histoire du Château devenu la Mairie.

Dans ce cadre, le Comte Etienne de Pins a accepté de prêter, pour cette exposition, 9 tableaux issus des collections familiales, représentant divers membres éminents de la famille. Ce prêt se fera à titre gratuit, la Commune prendra en charge l'assurance de l'ensemble pour une valeur estimé par le prêteur de 13 500 € et assurera le transport Aller-Retour depuis leur lieu de stockage dans le Gers.



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/25

ID : 031-213104219-20250312-DEL2025_02_06-DE



Pour encadrer cette mise à disposition les parties se sont rapprochées pour établir une convention tripartite entre le prêteur, l'association et la Commune.

Vu le projet de convention

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le projet de convention à signer avec le Comte Etienne de Pins et l'association POPP pour l'organisation d'une exposition sur l'histoire du Château.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 12 mars 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

